

# Syndicat d'Aménagement du Bassin versant de la Dronne aval

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### Comité syndical du 21 février 2024

 PREFECTURE  
DE LA CHARENTE

26 FEV. 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt et un février à dix-huit heures trente, le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni en la salle des fêtes de Rioux-Martin, sous la présidence du Président, M. Stéphane BEGUERIE.

#### COMMUNAUTE DE COMMUNES LAVALETTE TUDE DRONNE

Communes	Délégués titulaires	Titulaire	Excusés ayant donné procuration à	Délégués suppléants	Suppléant	Participent aux délibérations
AUBETERRE-sur-DRONNE	M. MAFFRE Xavier	X		M. POUPEAU Daniel		
BARDENAC	M. POIRIER Dany			M. BIDEAU Arnaud		
BAZAC	Mme CHADEFAUD Nelly			M. PELLISSIER Yoann		
BELLON	M. MONTIGAUD Laurent			Mme VIGIER Aline		
Commune nouvelle de BOISNE-LA TUDE	Mme CELERIER Lysiane	X		M. NOUAILHAS Alain		
BONNES	M. BEGUERIE Stéphane	X		M. ROUSSILON Nicolas		
BORS	M. BOURDIGEAUD Pascal	X		M. BOURDIGEAUD Louis		
BRIE-sous-CHALAIS	M. DOUGAL Romain			M. BORDE Fabrice		
CHALAIS	M. BOUDEAU Jérémy	X		M. BONIN Joël	X	
CHÂTIGNAC	Mme BERGEON-PARQUIER Lydie			Mme PETIT Murielle		
COURGEAC	M. TOUZEAU Henri			M. RIPAUD Jérôme		
COURLAC	M. MELUN Ludovic			M. DI VIRGLIO François		
CURAC	M. GELINEAU Yvon	X		M. GEORGES Noël		
Les ESSARDS	M. FERCHAUD Michael			M. DESROSIER Jean-Marie		
JUIGNAC	M. PETIT Christophe			M. VRIGNAUD Jérôme		
LAPRADE	M. BRARD Cyril			M. CHAUVIT Baptiste		
MEDILLAC	M. TARDE Claude			Mme DELPIT Nathalie		
MONTBOYER	M. HOVART Benjamin			M. GENDRON Jonathan		
MONTIGNAC-le-COQ	M. DESERT Alain			M. BEAUVAIS Damien		
Commune nouvelle de MONTMOREAU	M. HERBRETEAU Bernard	X		M. DESBROSSE Jérôme		
Ex AIGNES et PUYPEROUX	Mme HUGUET Myriam	X		Mme CHARRANNAT Corinne		
Ex ST AMANT de MONTMOREAU	M. PAUL-HAZARD Michel	X		Mme GODREAU Sandrine		
Ex SAINT-EUTROPE	M. BRUNO Thierry	X		Mme BLANDINEAU Annette		
Ex SAINT-LAURENT de BEL.	M. FRETIER Philippe	X		M. CARTER Maximillian		
NABINAUD	M. GRARE Didier	X		M. MARCHAND Denise		
ORIVAL	M. DUMAS Lucien			M. LABROUSSE Joël		
PILLAC	Mme BOUILLON Géraldine	X		M. GILLET Valentin		
RIOUX-MARTIN	M. VESSIERE Jean-François			M. JALLET Bernard	X	X
RONSENAC	M. GUIGNARD Quentin			Mme MARTEAU Clarisse		
ROUFFIAC	M. RIBEREAU Jean-Marie	X		M. VINCANT Jean-Pierre		
SAINT-AVIT	M. GUITARD Fabrice	X		M. PASQUIER Mickaël	X	
SAINT-LAURENT-des-COMBES	M. BOURDIER Christian	X		M. CHAGNAUD Patrick		
SAINT-MARTIAL	M. BOISPERTUIS Yoann			M. CALLUAUD Xavier		
SAINT-QUENTIN-de-CHALAIS	M. BOULLIN Sébastien	X		M. DOUSSAINT Alexandre		
SAINT-ROMAIN	M. RICHARD William	X		M. GELISSE Ghislain		
SAINT-SEVERIN	M. BENOIT Patrick	X		M. MERCIER Bruno		
YVIERS	Mme RICHARDS Dominique	X		M. Manuel BONNEAU		

## COMMUNAUTE DE COMMUNES 4 B SUD CHARENTE

Communes	Délégués titulaires	Titulaire	Excusés ayant donné procuration à	Délégués suppléants	Suppléant	Participent aux délibérations
BROSSAC	M. Jean-Pierre CHARBONNIER	X		M. GODET Sylvain		
SAINT-FELIX	Mme Marie-Claire AUBRIT	X		M. GOHIN Christian		

## COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUTE SAINTONGE

Communes	Délégués titulaires	Titulaire	Excusés ayant donné procuration à	Délégués suppléants	Suppléant	Participent aux délibérations
La BARDE	M. ROUX Jean-Michel			M. POINEAU Laurent		
BOSCAMNANT	M. BORDE Pierre	X		Mme FEUILLET Claudine	X	
La GENETOUBE	M. GROSLAUD Didier			M. BERGER Bernard		
SAINT-AIGULIN	Mme DRIBAUT Anne	X		M. PELET Patrice	X	
SAINT-MARTIN-de-COUX	M. HERVOUET Pascal	X		Mme PETIT Nadine	X	X

## COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA CALI

Communes	Délégués titulaires	Titulaire	Excusés ayant donné procuration à	Délégués suppléants	Suppléant	Participent aux délibérations
CHAMADELLE	Mme BLANCHETON Sophie			M. MUSSOT Gérard	X	X
COUTRAS	Mme RAMOS Laura	X		Mme CHOLLET Marianne		
Les EGLISOTTES-et-CHALAURES	M. GUILLEMOT Bernard	X		M. DUBOIS Gérard		
Le FIEU	M. PLUVINAGE Alain			Mme DUCHOZE Edwige		
LAGORCE	M. ALLARD Michel	X		Mme DALLA MUTA Martine		
Les PEINTURES	M. BLANC Jacques	X		M. JOUANET Arnaud		
SAINT-CHRISTOPHE-de-DOUBLE	M. ARNOUD Alain	X		M. COUTAUD Yannick		

Date de la convocation : 14 février 2024 - Quorum : 26

Nbre total de délégués titulaires : 51 - Nbre de délégués titulaires présents : 30

Nbre total de délégués suppléants : 51 - Nbre total de délégués suppléants présents : 7

Nbre total de délégués suppléants ayant pris part au vote : 3

Nbre total de pouvoirs : 0

Nbre de votants : 33

Secrétaire de séance : Mme RICHARDS Dominique

Assistaient à la séance :

- M. PANNETIER Gaël, technicien milieux aquatiques, SABV DA
- M. BONDU Valentin, technicien milieux aquatiques, SABV DA
- M. GAUTHARD Axel, technicien milieux aquatiques, SABV DA
- Mme CHAPRON Géraldine, adjointe administrative, SABV DA

**OBJET : Fixation des indemnités de fonction du Président et des Vice-Présidents****EXPOSE :**

Vu la délibération n° 01/2024 du 21/02/2024, portant sur l'élection du Président,

Vu la délibération n° 02/2024 du 21/02/2024, portant à 3 le nombre de Vice-Présidents,

Vu la délibération n° 03/2024 du 21/02/2024, portant sur l'élection des 3 Vice-Présidents,

Vu les dispositions relatives au calcul des indemnités de fonctions des présidents et vice-présidents des syndicats issues des articles L.5211-12, R5212-1, R5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Ces articles précisent notamment que :**

- le montant des indemnités de fonction est fixé en pourcentage du montant correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, (à titre indicatif à ce jour : indice brut 1027) applicable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, en fonction du mandat et de la population concernée par le syndicat.
- le plafond des indemnités pour le syndicat ayant une population comprise entre 20 000 et 49 999 habitants s'élève à :
  - 25,59 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, pour le Président
  - et à 10,24 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, pour les Vice-Présidents.

Monsieur Stéphane BEGUERIE explique que depuis l'application de la loi GEMAPI au 1<sup>er</sup> janvier 2018, la taille du syndicat, le nombre d'agents, le volume des travaux et le territoire ont augmentés et les missions, les responsabilités et les réunions sont plus nombreuses, c'est pourquoi il propose d'attribuer 100 % de l'indemnité maximum au Président.

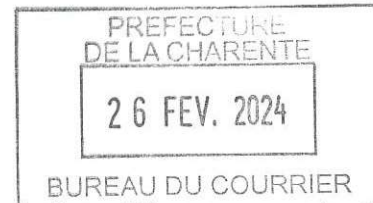
Cela correspondant à 25.59 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique. A titre indicatif, cela représente 1 051.88 € brut / mois pour le Président.

Il propose que les 3 Vice-Présidents perçoivent également 100 % de l'indemnité maximum au regard de leurs délégations de fonctions.

Cela correspondant à 10.24 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique. A titre indicatif, cela représente 420.92 € brut / mois pour chaque Vice-Président.

**RESOLUTION :****Le Comité Syndical, après le vote suivant :**

- Votants : 33
- Voix exprimées : 33
- Majorité absolue : 17
- Pour : 33 voix
- Contre : 0
- Abstention : 0



**DECIDE :**

- Que le **Président du SABV de la Dronne aval** recevra une **indemnité correspondant à 100 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique**, soit 25.59 % de cet indice,
- Que **les 3 Vice-Présidents du SABV de la Dronne aval** recevront chacun une **indemnité correspondant à 100 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique**, soit 10.24 % de cet indice,
- Que **l'indemnité des élus locaux** fera l'objet d'un **ajustement automatique** en cas de revalorisation réglementaire,
- Que **les indemnités** de fonction du Président et des Vice-Présidents **prendront effet à partir du 22 février 2024**,
- De **donner le pouvoir au Président** de signer les pièces concernant la présente décision.

Fait les jours, mois et an que dessus,  
Pour extrait conforme,

La Secrétaire  
Mme Dominique RICHARDS

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "DRICHARDS", written over a horizontal line.

Le Président,  
M. Stéphane BEGUERIE

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Stéphane BEGUERIE", written over a blue logo. The logo consists of a blue square with the text "SABV" in large blue letters, "Syndicat d'Aménagement du Bassin Versant" in smaller blue letters below it, and "Dronne Aval" in blue text at the bottom. A blue brushstroke underline is present under the logo.